

Note de présentation

RIPEC C2 Formation - Actualisation des fonctions éligibles, suppression des graduations pour les responsabilités de formation et revalorisation au taux HCC en vigueur au 01/07/2023

Comité Social d'Administration du 7 septembre 2023

Conseil d'administration du 19 septembre 2023

1. Présentation du contexte

La liste des fonctions du volet C2 « formation » a été fixée par le conseil d'administration du 3 mai 2022 et la revalorisation le 13 décembre 2022 de la manière suivante :

- Encadrement de 14 HETD à 64 HETD
- Gradation de 6h

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration et à la délibération du Conseil d'Administration

Il est demandé au Conseil Social d'Administration d'émettre un avis sur les projets suivants :

- Actualisation des fonctions éligibles pour les responsabilités de formation
- Suppression des graduations pour les responsabilités de formation
- Revalorisation du taux HCC du volet C2 « formation » du RIPEC